



**POINT DE SITUATION MONTEES/DESCENTES
INTERCLUBS AURA 2021 – 2022
EN LIEN AVEC LA REFORME 202 - 2023**

En octobre 2021, sous l'impulsion de membres de la commission régionale interclubs, la présidente de la ligue Auvergne-Rhône-Alpes, Laure GRANGEON, a décidé de créer un groupe de travail pour réfléchir à l'évolution des interclubs dans le futur.

Le projet de réforme, que vous trouverez en annexe de ce document, a été validé par le conseil d'administration de la ligue AURA le samedi 12 mars 2022.

Cette réforme a des incidences sur les barrages de cette fin de saison dont voici les informations à retenir :

- Jouent le barrage de PN /N3 : VDD OULLINS GAB2 ET BACLY 2
Descendent en R1 Charly et PLVPB
- Jouent les barrages R1/PN : ISLE D'ABEAU ROANNE MONTBRISON ET GAB 3

Ces 2 barrages se dérouleront à Voiron le 8 mai, seront gérés par la ligue. Recherche JA toujours en cours !

- **Les 4 premiers de R2 cette saison Thonon, Oullins 4, Andrézieux et Vénissieux montent directement en R1, les derniers de R1 de cette saison se maintiennent (CUC et Meylan 3) et pour arriver à 16 équipes, il faut repêcher le meilleur 2ème de R2 (modalité prévue par l'article 2 du règlement), à savoir St Genis (matchaverage favorable).**

Donc en lien avec le passage à 2 poules de 8 en R1 la saison prochaine, il n'est pas nécessaire de faire des barrages à l'issue du championnat R2 2021-2022.

Sur la future R2 à 16 équipes également, avec les 5 meilleures aspirées vers le haut et les 4 dernières descendues dans la future R3, cela fait $24-9 = 15$ équipes (pour 16 places). En l'absence de barrages d'accession à la R2, le règlement prévoit de repêcher le meilleur 6ème, à savoir Chateauneuf/Isère.

Enfin la R3 sera composée des 3 6èmes de R2 restants (Beaumont Montmélian et Saint Alban de Roche, relégué administrativement suite à un forfait sur la dernière journée, article 20 règlement ICR) et des équipes par quotas de comité.

Annexe : projet de réforme ICR 2022-2023

REFORME INTERCLUBS REGIONAUX

LIGUE AURA – 2022/2023

En octobre 2021, sous l'impulsion de membres de la commission régionale interclubs, la présidente de la ligue Auvergne-Rhône-Alpes, Laure GRANGEON, a décidé de créer un groupe de travail pour réfléchir à l'évolution des interclubs dans le futur.

Ce groupe de travail a été constitué sur la base d'un appel à candidature. L'objectif était de regrouper des acteurs de tous les territoires avec des fonctions différentes en lien avec l'ICR (joueurs, capitaines, JA, présidents de clubs, de comités...)

Un groupe de 12 personnes s'est constitué :

NOM	ROLE	COMITE	NOM	ROLE	COMITE
BUFFIN JF.	Joueur, capitaine, JA	42	FORESTIER K.	Commission régionale ICR	AURA
BLUY S.	Salariée ligue	AURA	HERTZOG R.	Commission régionale ICR	AURA
CHAGOT A.	Joueur, président de club	74	JACQUET JP.	Président comité 63	63
CHAMPION T.	Salarié ligue	AURA	LAMERCERIE J.	Salarié BACLY, JA	69
DUVERGER F.	Joueur, capitaine	69	RABOUTOT V.	Président, joueur, JA, resp.ICD	03
VIDAL M.	JA	69	THERON M.	Joueur	69

OBJECTIFS DE LA REFORME

 **AUGMENTER LA VISIBILITE DES INTERCLUBS ET LA PRESENCE DU BADMINTON DANS LES GYMNASES**

 **AUGMENTER LA PART DES COMPETITIONS PAR EQUIPE DANS L'OFFRE GLOBALE**

 **PERMETTRE A PLUS D'EQUIPES D'ACCEDER AU NIVEAU REGIONAL POUR MIEUX COMMUNIQUER EN LOCAL AUPRES DES PARTENAIRES PUBLICS ET PRIVES**

 **AUGMENTER LA VARIETE D' OPPOSITION DANS LES POULES (plus de matches, plus de brassage)**

 **AUGMENTER LE NOMBRE DE PLACES A ENJEUX DANS CHAQUE POULE AFIN DE MAINTENIR UN INTERET SPORTIF TOUT AU LONG DE LA SAISON**

**2 POULES DE
8 en PN en
2024-2025**

Barrages

Vainqueur de
2^eR1A vs 3^eR1B
Affronte 5^ePNB

Vainqueur de
2^eR1B vs 3^eR1A
Affronte 5^ePNA

Barrages

Perdants de
6^eR1A vs 7^eR1B et
de 7^eR1A vs 6^eR1B

Affrontent les

Vainqueurs de
2^eR2A vs 3^eR2B et
3^eR2A vs 2^eR2B

Montée directe
Barrages
Descente directe

Pré-Nationale A (PNA)	
1	
2	
3	
4	
5	
6	
R1 A	
1	
2	
3	
4	
5	
6	
7	
8	

Pré-Nationale B (PNB)	
1	
2	
3	
4	
5	
6	
R1 B	
1	
2	
3	
4	
5	
6	
7	
8	

R2 A	
1	
2	
3	
4	
5	
6	
7	
8	

R2 B	
1	
2	
3	
4	
5	
6	
7	
8	

BARRAGES 6^{èmes} R2 et 2^{èmes} R3

Vainqueur de 2^eR3A vs 2^eR3C affronte 6^eR2A
Vainqueur de 2^eR3B vs 2^eR3D affronte 6^eR2B

R3 A	
1	
2	
3	
4	
5	
6	

R3 B	
1	
2	
3	
4	
5	
6	

R3 C	
1	
2	
3	
4	
5	
6	

R3 D	
1	
2	
3	
4	
5	
6	

REPARTITION DES DEPARTEMENTS
03 15 42 43 63 69

REPARTITION DES DEPARTEMENTS
01 26/07 38 73 74

Processus pour intégrer 24 nouvelles équipes en régionale en 2022-2023

Le choix sur le processus d'intégration est fait sur une volonté de développement et non sur des aspects uniquement sportifs.

SOLUTION 1: POLITIQUE				CLUBS SÉLECTIONNÉS			
COMITÉ	NB D'ADHÉRENTS	% D'ADHÉRENTS/CODEP		PLACES CRÉÉES (R3) –Nb N			
38	5190	> 3000 licenciés	= 4 places	4			
69	5030			4			
63	2552	> 2000 licenciés	= 3 places	3			
74	2391			3			
42	1955	> 1500 licenciés	= 2 places	2			
01	1895			2			
26/07	1750			2			
73	1399	> 200 licenciés	= 1 place	1			
03	893			1			
43	454			1			
15	275			1			
TOTAL	23784			24			

POINTS COMPLEMENTAIRES A INTEGRER POUR LES COMITES

1) Pour compléter la nouvelle division R3 la saison de mise en route en septembre 2022, chaque comité a un nombre de places déterminé selon le tableau présenté ci-dessus. Appelons ce nombre N.

Ces places sont attribuées dans cet ordre:

- a) Aux équipes classées 6èmes des poules de R2 2021/2022 qui seraient normalement reléguées en championnat départemental.
Cela concerne BACLY4 (comité 69) ; Beaumont 2 (comité 63) ; Châteauneuf/Isère (comité 26/07) et Montmélian (comité 73)
- b) Aux meilleures équipes du championnat départemental, dans leur ordre de classement de fin de saison, dans la limite des N+1 meilleures équipes pour le 38/63/69/74 et des N+2 meilleures équipes pour les autres comités. Autrement dit, en cas de refus de certaines équipes de monter en régionale 3, la ligue autorise le repêchage d'une ou deux équipes parmi les deux équipes suivantes du classement qui n'auraient pas dûes être concernées par cette promotion.

2) Cela signifie qu'il n'y aura pas de barrage d'accession D1/R3 cette saison compte tenu de mécanisme expliqué ci-dessus.

3) Si, après ce processus, la totalité des 24 nouvelles places n'est pas pourvue, alors la ligue demandera à tous les comités de proposer des équipes supplémentaires prêtes à jouer en R3 et qui seront alors retenues au poids des équipes (Cf. article 5 du règlement ICR) à la date des barrages (classement du jeudi 5 mai 2022).

4) Comme toutes les équipes évoluant dans le championnat régional, les équipes qui accepteront cette promotion et prendront part à cette division R3, devront fournir un juge-arbitre (qui n'est pas forcément du club) s'engageant à officier sur 2 dates dans la saison. Compte tenu de cet élargissement du championnat et de l'impossibilité pour les clubs d'anticiper ce changement, il est autorisé de donner le nom d'une personne qui n'est pas encore juge arbitre mais qui s'engage à suivre une formation GEO en septembre et JA en octobre 2022. La ligue organisera spécifiquement ces formations et les dates vous seront communiquées très rapidement.

Par contre ces personnes auront la saison 2022/2023 pour valider leur statut de JA. Au-delà de cette saison de transition, toute équipe inscrite en ICR devra présenter un juge-arbitre accrédité.

Si la ou les personnes désignées par le club au moment de l'inscription de l'équipe en ICR en juin pour suivre la formation GEO et/ou JA (pour ceux déjà GEO) ne se présentent pas à la dite formation, le club sera désinscrit du championnat sauf s'il propose un JA validé.

- 5) La ligue autorise le **regroupement de clubs d'un même comité** pour aligner une équipe en régionale. Cette dérogation serait valable uniquement dans les comités à moins de 500 licenciés.

Compte-tenu de tous ces éléments, nous vous invitons à contacter directement l'ensemble des équipes inscrites dans votre division "Départementale 1" (ou "pré-régionale") pour leur demander si elles sont disposées à être promues en régionale 3 et pour leur demander leur composition d'équipe si telle était le cas.